

Technicien d'exploitation des salles communales



Synthèse de l'offre

Employeur : SAINT GEORGES SUR LOIRE
Place de l'hôtel de ville
49170Saint-georges-sur-loire

Commune dynamique de 3600 habitants, située à 20 km à l'ouest d'Angers et appartenant à la Communauté de Communes Loire Layon Aubance.

Grade : Adjoint technique territorial

Référence : O049200600043511

Date de dépôt de l'offre : 12/06/2020

Type d'emploi : Emploi temporaire

Temps de travail : Non Complet

Durée : 17h50

Nombre de postes : 1

Poste à pourvoir le : 10/08/2020

Date limite de candidature : 03/07/2020

Lieu de travail :

Lieu de travail : Place de l'hôtel de ville
49170 Saint-georges-sur-loire

Détails de l'offre

Grade(s) : Adjoint technique territorial

Famille de métier : Patrimoine bâti

Métier(s) : Gestionnaire technique bâtiment

Descriptif de l'emploi :

Vous serez en charge de la gestion technique des salles communales louées au public, dont notamment la salle Beau Site.

Profil demandé :

Savoirs faire :

- Connaître les règles d'hygiène et de sécurité des locaux
- Capacité à effectuer des travaux manuels

Savoirs être :

- Discrétion
- Autonomie
- Réactif
- Sens du relationnel avec le public

Habilitation électrique demandée
Proximité avec le lieu de travail souhaitée

Mission :

Vous serez amené à :

- Répondre aux demandes du public (visites, demandes d'intervention, ...)
- Procéder aux états des lieux d'entrée et de sortie
- Assurer l'entretien des locaux et du matériel
- Réaliser la maintenance de 1er niveau des salles
- Préparer les salles pour les locations (scène, sonorisation, ...)
- Veiller au respect du règlement intérieur

Contacts avec l'agent administratif en charge de la réservation des salles.

Contact et informations complémentaires : Astreintes : Samedi, Dimanche et Nuit Spécificités du poste : Heures supplémentaires Remplacement : D'un agent en arrêt maladie pour 6 mois

Téléphone collectivité : 02 41 72 14 80

Adresse e-mail : dgs@saint-georges-sur-loire.fr

Lien de publication : <http://www.saint-georges-sur-loire.fr/>

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.